



SERVICE ELECTIONS

LE TABLEAU DES INSCRIPTIONS ET DES RADIATIONS
INTERVENUES DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION DE
CONTROLE PREVUE A L'ARTICLE L.19 EST CONSULTABLE A
L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le mardi jusqu'à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00